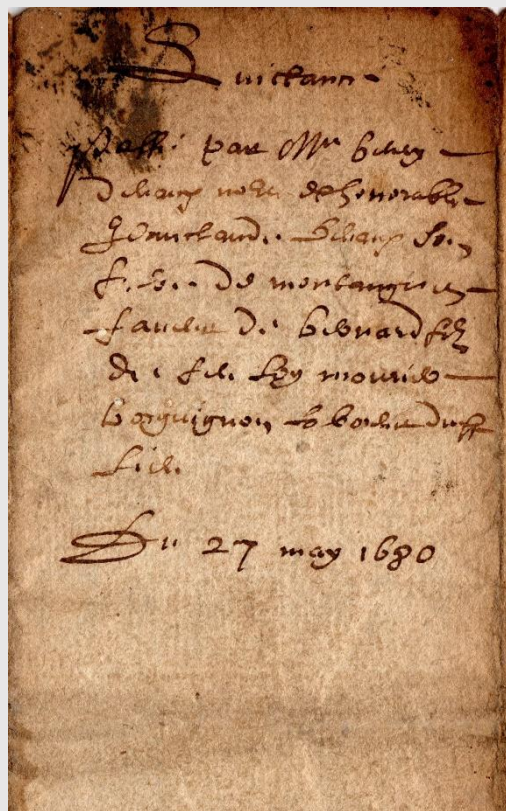




27 mai 1680 :

Quittance donné à Bernard Maurier Bourguignon par Me Henry Devaux, notaire royal et honorable Jean Claude Devaux, son frère.

Quittance donnée à Bernard, fils de Loys MOURIER BOURGUIGNON et son héritier, laboureur, par Me Henry DEVAUX, notaire royal de MONTANGE, et hble Jean Claude DEVAUX, le frère, pour le paiement de 175 livres ts, en paiement de 152 livres et intérêts du contrat fait entre M. Claude DEVAUX père et Loys MOURIER BOURGUIGNON, reçu le 28.05.1651 par Me DELAVILLE, notaire royal de MONTANGE. Sur cette somme, 90 livres pour Jean Claude DEVAUX et 85 pour son frère.

Sur la part de Jean Claude DEVAUX, retrait de 40 livres pour Claude André JARCELLAT, de SAINT GERMAIN, pour partie de 160 livres en principal et intérêts, comme moitié de 270 livres dues par feu M. DEVAUX père à M. Loys JARCELLAT père, par obligation du 03.09.1652, reçue GENOLIN. Restent 60 livres.

Jean Claude DEVAUX promet au sr JARCELLAT de lui passer cession et transport de 100 livres conjointement avec sa femme hble Françoise DELAVILLE, ces 100 livres léguées par testament de M. François DELAVILLE, du 26.01.1679, reçu par Me DEVAUX.

Témoins: Jean Claude SANON, de SAINT GERMAIN; Loys BERROD VALLY, laboureur de MONTANGE.

Fait à CHASTILLON, en la maison de Claude PASSERAT, par Me BRANCHE, notaire royal.

Signature des témoins et des parties, sauf Bernard MOURIER qui ne sait.

(Expédition en faveur de Jean Claude DEVAUX, signée BRANCHE

[illegible]

Francis Owen